

Date de la convocation : 24 février 2020

Nombre de membres en exercice : 29

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, M Alain BAERT, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mme Charlotte PLADYS, M Yannick LOISANCE, Mmes Isabelle REBOUR, Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, MM Franck MORAULT-BOCAZOU, Jean-Jacques FOUCHER.

Madame Patricia PERRIER est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N°2020-036 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2020

Présents : 29

Représentés : 00

Votants : 29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 19 Février 2020,

Considérant la nécessité d'actualiser pour 2020 les tarifs en vigueur en 2019 ou de les reconduire, en adéquation avec les services rendus par la commune et les besoins des usagers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2020, avec effet au 9 Mars 2020, tels qu'ils figurent dans le recueil joint.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 3 mars 2020



Le Maire

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 05 MARS 2020 et affichée en Mairie, le 05 MARS 2020